



Fédération Française de Baseball & Softball

Siège social : 41 RUE FECAMP – 75012 PARIS
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022



RSM Paris
26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Fédération Française de Baseball & Softball

Siège social : 41 RUE FECAMP – 75012 PARIS
Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 mars 2023

Le commissaire aux comptes

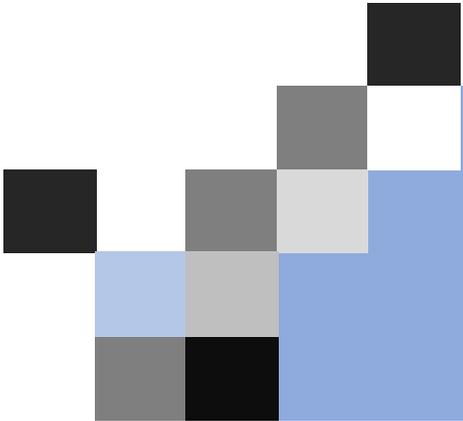
RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI', written over a horizontal line.

Mohamed BENNANI

Associé

A decorative graphic consisting of a grid of colored squares in black, white, grey, and blue, arranged in a stepped pattern on the left side of the page.

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

41 rue de Fécamp 75012 Paris

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Fédération Française de Baseball et Softball

Sommaire

Bilan	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2
<i>Immobilisations corporelles</i>	2
<i>Immobilisations financières</i>	2
<i>Actif circulant</i>	2
<i>PASSIF</i>	3
<i>Fonds propres</i>	3
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	3
<i>Provisions</i>	3
<i>Dettes</i>	3
<i>Engagements reçus</i>	4
<i>Engagements donnés</i>	4
Compte de résultat	5
<i>Produits d'exploitation</i>	5
<i>Charges d'exploitation</i>	5
<i>Produits financiers</i>	5
<i>Charges financières</i>	6
<i>Produits exceptionnels</i>	6
<i>Charges exceptionnelles</i>	6
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	6
Annexe	7
<i>PREAMBULE</i>	7
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</i>	8
<i>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	9
<i>METHODE GENERALE</i>	9
<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	9
<i>CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	11
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	12
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	14
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	17
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	19

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice précédent 31/12/2021	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	22 073	22 073			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	16 739	16 505	234	1 685	- 1 451
Autres immobilisations corporelles	69 371	55 727	13 644	13 527	117
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	5 899		5 899	5 899	
TOTAL (I)	114 082	94 304	19 777	21 111	- 1 334
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours	44 534		44 534	45 864	- 1 330
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	220 838		220 838	72 479	148 359
. Créances reçues par legs ou donations	26 240		26 240		
. Autres	31 754		31 754	8 650	49 344
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	32 619		32 619	279 019	- 246 400
Charges constatées d'avance	6 509		6 509	18 603	- 12 094
TOTAL (II)	362 493		362 493	424 615	- 62 122
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	476 575	94 304	382 270	445 726	- 63 456

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	41 096	-19 298	60 394
Excédent ou déficit de l'exercice	2 398	60 394	- 57 996
Situation nette (sous total)	43 494	41 096	2 398
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	43 494	41 096	2 398
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	22 120		22 120
TOTAL (II)	22 120		22 120
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 742	184 473	- 143 731
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	34 805	39 873	- 5 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	87 291		87 291
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	153 819	180 285	- 26 466
TOTAL (IV)	316 657	404 631	- 87 974
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	382 270	445 726	- 63 456

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice précédent 31/12/2021	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	591 957	553 422	38 535	6,96
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	35 040	28 402	6 638	23,37
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	504 766	206 554	298 212	144,37
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	469 606	677 184	- 207 578	-30,65
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	44 035		44 035	N/S
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de Utilisations des fonds dédiés	108 879	76 061	32 818	43,15
Autres produits	4	10 526	- 10 522	-99,96
Total des produits d'exploitation (I)	1 754 287	1 552 148	202 139	13,02
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 307 119	1 129 763	177 356	15,70
Aides financières	95 369	103 273	- 7 904	-7,65
Impôts, taxes et versements assimilés	16 231	9 989	6 242	62,49
Salaires et traitements	235 604	175 566	60 038	34,20
Charges sociales	68 289	67 206	1 083	1,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 706	8 851	- 145	-1,64
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	22 120		22 120	N/S
Autres charges	6	576	- 570	-98,96
Total des charges d'exploitation (II)	1 753 444	1 495 226	258 218	17,27
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	842	56 923	- 56 081	-98,52
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	354	384	- 30	-7,81
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	87	827	- 740	-89,48
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	441	1 212	- 771	-63,61
Total des produits financiers (III)	441	1 212	- 771	-63,61

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice précédent 31/12/2021	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux Intérêts et charges assimilées		7	- 7	-100
Différences négatives de change	1 067		1 067	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	1 067	7	1 060	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-627	1 205	- 1 832	-152,03
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	216	58 127	- 57 911	-99,63
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	2 182	2 266	- 84	-3,71
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	2 182	2 266	- 84	-3,71
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 182	2 266	- 84	-3,71
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 756 909	1 555 626	201 283	12,94
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 754 512	1 495 232	259 280	17,34
EXCEDENT OU DEFICIT	2 398	60 394	- 57 996	-96,03
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	6 900	4 500	2 400	53,33
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	6 900	4 500	2 400	53,33
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	6 900	4 500	2 400	53,33
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	6 900	4 500	2 400	53,33

Annexe

PREAMBULE

L'Association dite « FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL » (F.F.B.S.) a pour objet l'organisation générale, le développement, la promotion et le contrôle de la pratique du baseball, du softball, du cricket, du baseball5, ainsi que les pratiques dérivées, connexes et complémentaires de ces disciplines, que celles-ci aient pour objet le loisir ou un intérêt social, éducatif ; et ceci tant sur le territoire métropolitain que dans les collectivités d'outre-mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française.

Elle a été créée en 1924. Sa durée est illimitée.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 382 270,30 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 397,67 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Comité Directeur de la FFBS.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contexte et activité

L'année 2022 a été marquée par un budget rapidement contraint en raison des deux principaux événements : une inflation réelle plus importante que celle anticipée en début d'exercice d'une part, et de nombreux retards de versements de subventions publiques et privées d'autre part qui ont occasionné d'importantes difficultés de trésorerie à partir de la fin de l'été. En ce qui concerne la trésorerie, la situation s'est améliorée mais reste fragile et cette contrainte sera prise en compte dans l'élaboration du budget de l'exercice 2023.

Le 24 février 2022 marque le début d'un conflit entre la Russie ou l'Ukraine. Celui-ci a des incidences financières et économiques au niveau mondial.

La Fédération subit en conséquence l'augmentation des prix d'achat des matières premières et l'envolée de certains postes de dépenses comme celui des transports, non anticipés à la date de validation du budget prévisionnel.

Du côté de l'activité, la Fédération a connu l'une de ses saisons les plus abouties avec un nombre inégalé d'événements et l'établissement d'un nouveau record de licenciés (14654 pratiquants uniques) tout en actant l'entrée en vigueur, à compter du 1er janvier 2023, d'une nouvelle convention entre la Fédération et France Cricket qui verra cette dernière affilier directement les clubs et délivrer les licences de cricket. En conséquence, la Fédération verra sa taille passer d'environ 220 clubs et 14654 licenciés à 180 clubs et 12860 licenciés, une évolution qui n'aura pas d'impact budgétaire significatif.

MLB European Series Paris 2025 et International

Un événement marquant est l'aboutissement de la phase de candidature à l'accueil de rencontres de la Ligue Majeure de Baseball (ligue professionnelle nord-américaine de baseball) et la création du Comité d'Organisation des MLB European Series Paris 2025. Le versement du premier volet de la subvention accordée par l'État à la Fédération dans le cadre de ce projet (200k€ sur les 500k€ étalés de 2022 à 2025) a permis à la Fédération, comme prévu au budget, de récupérer les sommes investies depuis 2020 dans le cadre de la candidature à l'accueil des rencontres (près de 150k€).

Enfin la Fédération a été invitée par la MLB comme déjà deux fois dans le passé (2012, 2016 et 2020 mais édition annulée en raison de la Covid) à participer aux qualifications de la World Baseball Classic, une compétition pour laquelle la Fédération reçoit une dotation financière dont elle doit reverser la moitié aux joueurs sélectionnés. L'utilisation du reste des fonds est laissée à la discrétion de la Fédération.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Par mesure de simplification, les immobilisations non décomposables à l'origine sont amorties sur leur durée d'usage. Il n'existe pas d'immobilisation décomposable au sein de la Fédération au regard des seuils de signification.

Immobilisations financières

La seule immobilisation financière correspond au dépôt de garantie versé au titre du loyer du siège social à Paris.

Amortissement des immobilisations

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue ci-dessous.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Agencements, aménagements des terrains	3 à 10 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Méthode pour la comptabilisation des produits

La comptabilisation des licences et cotisations est fonction de leur fait générateur qui correspond à leur engagement et souscription.

Les subventions perçues sont considérées et comptabilisées en tant que subventions d'exploitation. Leur montant est défini selon des contrats pluriannuels et peut évoluer par l'émission d'avenants.

Les subventions sont comptabilisées sur les exercices auxquels elles se rapportent contractuellement en vue de couvrir les dépenses et actions dédiées sur l'année concernée.

Les dons manuels sont comptabilisés en produits lors de la transmission effective des valeurs par le donateur, soit lors de leur encaissement en banque.

Lorsque les dons prennent la forme de renonciation au paiement de prestations de services ou de remboursement de frais, les dons sont comptabilisés lorsque le donateur renonce expressément au remboursement/paiement de ses prestations. L'évaluation de la valeur, objet de la renonciation, est réalisée par le donateur contre remise de facture ou de justificatifs de dépenses.

Les ventes de marchandises correspondent aux ventes de produits depuis le site Internet de la Fédération ou lors de ventes réalisées directement au siège à Paris ou lors d'événements et compétitions nationales. Les ventes sont ainsi comptabilisées lors de la remise et livraison des produits vendus.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 073			22 073
Immobilisations corporelles	78 737	7 372		86 110
Immobilisations financières	5 899			5 899
TOTAL	106 709	7 372		114 082

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 073			22 073
TOTAL I	22 073			22 073
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	15 054	1 450		16 505
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	11 265	2 231		13 496
Matériel de transport	12 192	1 750		13 942
Matériel de bureau et informatique	14 589	3 275		17 864
Emballage récupérables et divers	10 425			10 425
TOTAL II	63 525	8 706		72 231
TOTAL GENERAL (I+II)	85 598	8 706		94 304

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	45 864		1 330	44 534
TOTAL	45 864		1 330	44 534

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	5 899		5 899
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	220 838	220 838	
Autres créances	57 994	57 994	
Charges constatées d'avance	6 509	6 509	
TOTAL	291 240	285 341	5 899

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Produits d'exploitation (remboursement de frais d'arbitrage et scorage)	1 165
Autres produits à recevoir (contrat de publicité)	2 400
TOTAL	3 565

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-19 298	60 394			41 096
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	60 394	-60 394	2 398		2 398
Dont générosité du public					
Situation nette	41 096		2 398		43 494
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	41 096		2 398		43 494
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice 2022 et en liaison avec l'Agence Nationale du Sport, ont été reportés en fonds dédiés 22 120 euros au titre du contrat de développement du Baseball5. Les dépenses correspondantes à l'utilisation de ces fonds feront l'objet d'un suivi au cours des exercices 2023 et 2024.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture
Subventions d'exploitation			22 120			22 120
Contributions financières d'autres organismes						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL			22 120			22 120

Les fonds dédiés à la clôture ne concernent pas des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	40 742	40 742		
Dettes fiscales et sociales	34 805	34 805		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	87 291	87 291		
Produits constatés d'avance	153 819	153 819		
TOTAL	316 657	316 657		

Les produits constatés d'avance se détaillent comme suit :

Licenses Saison 2023	118 708
Affiliations Saison 2023	28 750
Frais de mutation Saison 2023	1 620
Inscriptions Formations 2023	3 461
Inscriptions Compétitions Saison 2023	1 280
	<u>153 819</u>

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	17 685
Dettes fiscales et sociales (provisions congés payés et charges liées)	23 791
Autres dettes (reversement frais arbitrage/scorage et dotations financières compétitions internationales)	33 483
TOTAL	74 959

Annexe (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Catégories d'autorités administratives	Motif de la subvention	Total	Montant perçu 2022	Montant restant à percevoir en 2023	Montant perçu d'avance en 2022	Montant perçu d'avance en 2021
ANS	Etat	Développement 21	3 985				3 985
ANS	Etat	Développement 22	110 000	110 000			
ANS	Etat	Performance 22	319 000	319 000			
ANS	Etat	Fonds compensation 22	6 000	6 000			
LITTLE LEAGUE	Organisation privée	Little League	10 288				10 288
CNSOF	Association	PAIF 2021	3 000	3 000			
CNSOF	Association	PAIF 2022	8 000	8 000			
DRFIP - ASP	Etat	Aide embauche	9 333	9 333			
TOTAL			469 606	455 333			14 273

Sigles utilisés :

ANS : Agence Nationale du Sport

CNSOF : Comité National du Sport Olympique Français

PAIF : Plan d'Accompagnement International des Fédérations

DRFIP - ASP : Direction Régionale des Finances Publiques – Agence de Service et de Paiement

Licences et cotisations

Le produit total relatif aux licences et cotisations au titre de l'exercice 2022 est détaillé ci-dessous :

Licences	533 934
Cotisations et affiliations	57 918
Cartes découvertes	105
	591 957

Les licences et cotisations souscrites après le 30 novembre 2022 correspondent à l'exercice 2023. Elles sont donc comptabilisées en produits constatés d'avance pour un montant de 118 708 € pour les licences et pour 30 370 € pour les cotisations et affiliations, frais de mutation.

Prestations de services

Les prestations des services de l'exercice s'analysent comme suit :

Engagements compétitions	59 890
Amendes & report de match	29 632
Pensions et camps	141 167
Mutations & transferts	10 240
Indemnités de formation	54 495
Autres produits	209 342
	504 766

Les autres produits (209 K€) correspondent principalement à des refacturations de frais pris en charge dans un premier temps par la FFBS pour le compte du Comité d'organisation MLB European Series Paris 2025 (146 K€).

A ce montant s'ajoutent les dotations financières nettes issues des participations aux compétitions internationales (51 k€).

Transfert de charges

Les transferts de charges au cours de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

Provisions sur frais arbitrage Baseball 2022	48 609
Provisions sur frais scorage/stats Baseball 2022	20 210
Provisions sur frais arbitrage Softball 2022	28 828
Provisions sur frais scorage/stats Softball 2022	<u>11 233</u>
	<u>108 879</u>

Dons manuels

Le total des dons manuels s'élève à 44 035 euros au cours de l'exercice et se décompose comme suit :

Dons manuels directs	14 711
Contributions volontaires en nature	6 900
Campagnes Hello Asso et I Believe In You	19 128
Renoncations à remboursement de frais	2 918
Versements au titre de la Taxe d'Apprentissage	<u>378</u>
	<u>44 035</u>

Les contributions volontaires en nature correspondent à des prestations d'accompagnements et de consultations médicaux de joueurs de l'équipe de France.

Les dons manuels au titre de l'exercice 2021 s'élevaient à un total de 10 526 euros et étaient présentés sur la ligne « Autres produits » du compte de résultat.

Produits exceptionnels

Un produit exceptionnel a été constaté au cours de l'exercice pour un montant 2 182 euros. Il correspond à un écart favorable sur caisse à la clôture de l'exercice.

Annexe (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations sur l'exercice des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à un total brut de 128 363 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3,0	1,3
Non cadres	2,9	
TOTAL	5,9	1,3

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurent en charges, au compte de résultat de l'exercice, pour 10 000 euros TTC (montant provisionné).
